

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MARS 2022

L'An 2022, le 1^{er} mars à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL, Maire.

Etaient présents : MM Morel.D - Fournier - Gacquer - Briau - Salua - Bigot - Roussel - Morel M - Ledoux - Ghier - Da Costa Rodrigues - Leneutre.

Absents : MM Lhorloge.L (avait donné pouvoir à Briau.D) – Dupontreue.D (avait donné pouvoir à Da Costa.M) - Dupuis

DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

Ces comptes en concordance avec les comptes de gestion de receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Ils font ressortir les résultats suivants :

Pour l'assainissement :

Excédent d'investissement : 8542,42€

Excédent de fonctionnement : 105626,91€

Pour la commune

Déficit d'investissement : 72631,47€

Excédent de fonctionnement : 662742,50€

ECLAIRAGE PUBLIC

Une portion de l'éclairage public de la commune a été rénovée afin de s'orienter vers des économies d'énergie, conformément au plan gouvernemental. (Arrêté de 2018 imposant de ne plus éclairer le ciel donc éviter la pollution lumineuse). Le principe des LED permet d'éclairer le sol et non les façades. Les économies réalisées actuellement par la commune sont substantielles.

Une anomalie réside, après modification, Rue Létocart et Jean Baptiste Saint, les nouvelles lanternes LED n'éclairant que la moitié de la chaussée et laissant dans les noirs trottoirs opposés à ceux où sont implantés les lampadaires.

L'implantation de ces anciens lampadaires, trop près des résidences, trop éloignés des uns des autres (30M au lieu de 20M) ne correspondent plus à la nouvelle technologie. Le principe convient à sur élever les lanternes de 1,20m, avec déport de 0,70m par rapport au lampadaire vers la chaussée pour éclairer dans un premier temps les points les plus sensibles des 2 rues, soit abris bus et passages protégés. Ces derniers seront sur signalés par des plots implantés dans la chaussée.

Avec l'aide financière de la FDE, une commande de 10 crosses dans un premier temps a été projetée afin de remédier aux points critiques. Des rajouts pourront être étudiés (52 au total). Cette optique a été choisie à l'encontre de celle prévoyant un remplacement et ajout de nouveaux mats (2500€ le mat) qui aurait pour la commune un coût beaucoup trop exorbitant.

Pour information 491 communes du 80 ont adhéré à la FDE 80, ce chiffre ne cesse de croître. Sur ces 490 communes, 217 ont choisi une extinction saisonnière d'avril à septembre pendant une partie de la nuit afin d'opter pour une économie supplémentaire.

RECRUTEMENT ADJOINT DU PATRIMOINE

Madame Mylène FORTIN a été recrutée pour occuper le poste d'adjoint du patrimoine au sein de la médiathèque à compter du 1^{er} avril 2022 sur la base de 30/35h. Madame FORTIN présente les caractéristiques professionnelles adaptées au poste à pourvoir.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER

Un agent contractuel sera recruté pour l'entretien des espaces verts et de la voirie à compter du 1^{er} mai 2022, pour une durée de 5 mois, à temps complet.

RESTAURATION DE LA FACE NORD DU CLOCHER

Patrick GACQUER présente à l'Assemblée les devis établis pour la restauration de la façade nord du clocher.

- CHARPENTIER PM : 29837,89€ HT (Travaux de restauration)
- ATELIER du VIMEU : 3050€ HT (Travaux de consolidation)

Maurice DA COSTA s'étonne de ne pas avoir été contacté pour l'établissement d'un devis. Aucune suite n'a été donnée à ces travaux dans l'immédiat.

DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE D'ALBERT A LA FDE

Il appartient aux communes adhérentes à la FDE de se prononcer sur cette demande d'adhésion. L'Assemblée se déclare favorable.

COMMUNICATION DIVERSES

- Des stores seront installés dans le dortoir de l'école maternelle.
- Le planning est établi en vue de la tenue du bureau de vote des prochaines élections.
- Le comité des fêtes s'est réuni, un nouveau bureau a été élu, Maurice DA COSTA est le président.
- Une administrée a effectué un don de 100€ à l'association des parents d'élèves.

DROIT D'INITIATIVE

F. Fournier souhaite que la somme allouée pour le cadeau de la fête des mères soit revu à la hausse.

M. Da Costa demande ce qu'il en est de la demande de Monsieur GELLÉ pour la matérialisation de son emplacement stationnement handicapé.

S. Roussel demande si les travaux d'aménagement du local destiné aux employés sont en cours et si le matériel a été révisé en vue des prochaines tontes.